

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2024_037****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT A TITRE
GRACIEUX A L'ETINCELLE**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal PONTY à Eric DUMOULIN, Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Véronique FABIEN-SOULE

Absents :

Aymeric TONNEAU

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'Établissement public local l'Équinoxe organise un centre d'accueil de jour départemental baptisé « L'Étincelle » dédié aux femmes victimes de violences qui offre un service d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines.

Avec le soutien de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ainsi Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, l'accueil de jour sera

accessible sur l'ensemble du département, grâce à la mise en circulation d'un bureau itinérant par le biais d'un bus.

La mise en place de ce bureau itinérant vise à garantir à toutes les femmes victimes de violences l'accès à leurs droits, à la protection, à l'accompagnement nécessaire pour sortir de la violence et entamer un processus de reconstruction.

Dans le cadre de son engagement envers l'accompagnement des femmes victimes de violences, la ville de Chatou souhaite accueillir le bus « l'Étincelle » à partir du mardi 24 mai 2024. A cet effet, la ville de Chatou mettra à disposition trois places de parking du complexe Finalteri les mardis une fois par mois, de 10h00 à 12h00.

DELIBERATION

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise par mail à la Commission Solidarité Intergénérationnelle et Sports le 20 mars 2024,

Considérant la volonté de la ville de développer sa politique de soutien à destination des femmes victimes de violence,

Considérant la volonté de la ville d'accompagner l'association Étincelle dans son développement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la dite convention de mise à disposition de trois places de parking du complexe Finalteri au bureau itinérant l'Étincelle
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 29/03/2024